

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLLOUX Alain, ROCHE Annie, BELIN Philippe, MAYER Danielle, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, PUY Suzette, ANTOINE Floriane

Excuses : MARTO Louis Philippe, Sabine DUMOULIN, CELLARD Romain

Roselyne Tallaron a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 14 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

1 – Validation programme de travaux d'assainissement du Bourg

Mme le Maire rappelle que la consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement a été lancée. 5 entreprises ont répondu

Le bureau d'étude NALDEO a présenté aux élus le rapport de dépouillement des offres

L'entreprise MOLINA est la mieux disante

Le conseil à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise MOLINA avec la solution « canalisation polypropylène » pour un montant de travaux de 477 000€ HT

Le montant total des travaux comprenant la maîtrise d'œuvre et tous les frais annexes serait de 570 000€ HT.

Les travaux pourraient débuter d'ici la fin d'année 2018.

Des subventions ont été sollicitées :

- Conseil Départemental : 85 560€ : subvention accordée
- Agence de l'eau : dossier en cours : attendu 150 000€
- DETR : dossier en cours : attendu : 110 000€
- Conseil départemental : demande de transfert de notre enveloppe territoriale de 30 000€ sur le projet : rien n'est acquis, le département ne peut financer un même projet sur 2 lignes

Le reste à charge sera couvert par un emprunt.

Les redevances vont fortement augmenter, le calcul sera fait après validation des dossiers de subventions. Les membres du conseil insistent sur le fait que ces travaux sont rendus obligatoires. (dysfonctionnement de la station actuelle, rapport de non-conformité établi par la MAGE, courrier du Préfet, mécontentement des riverains.....).

2 – Rapport sur le prix et la qualité assainissement non collectif

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017 établi par la Communauté de Communes.

Ce rapport est validé à l'unanimité.

3 – Remboursement transport scolaire

Madame Le Maire rappelle la délibération du 5 juillet 2004 fixant les modalités de remboursement des frais de transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans le cadre du regroupement pédagogique mis en place en 1992.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de continuer à prendre en charge les frais de transport des élèves de Malleval qui fréquentent l'école de Lupé dans les mêmes conditions que celles fixées dans la délibération du 5 juillet 2004.

Le coût de la carte de transport est de 110€ pour l'année scolaire 2018-2019.

4 – Remboursement frais de stage

2 bénévoles de la bibliothèque ont suivi une formation « gérer une petite médiathèque publique » du 28 au 30 mai 2018

Le conseil à l'unanimité décide de rembourser les frais engendrés, 254.90€ à Mme MARET qui a fait l'avance de ces frais.

5 – Décision modificative du budget

➤ Budget commune

Cette décision concerne les travaux effectués en régie, l'achat de l'ordinateur et du rétroprojecteur pour l'école et divers ajustements de compte

	fonctionnement			investissement		
	cppte	dépenses	recettes	cppte	dépenses	recettes
Dépenses régie	11	3827		21318	3827	
	72		3827	2315	-3827	
emprunt non rebt				16449	-30000	
				2315	30000	
achat matériel école	657361	-1500		21	1500	
	virement	1500		virement		1500
car classe de neige	657361	-1000				
	6251	1000				
interet emprunt	dep impr	-1400				
	66111	1400				
Rbt capital emprunt				1641	2100	
				20	-2100	
frais personnel	dep impr	-5400				
	12	5400				
subv ccas	657362	650				
	7788		1500			
	12	850				
		5237	5327		1500	1500

6 – Questions diverses

1 – Cérémonie du 11 novembre

Elle aura lieu le samedi 10 novembre à 10h 30.

2 – Contrat aidé

Pôle emploi a validé le recrutement dans le cadre des contrats aidés pour le remplacement de l'agent technique.

Une personne est recrutée et prendra ses fonctions le 1^{er} octobre.

2 – Travaux voirie

Les travaux pour le réaménagement des fossés sur la route de Morzelas et le reprofilage du Chemin du Levant ont été confiés à l'entreprise ARMELLIE pour un montant de 14 000€ et seront réalisés courant octobre.

3 – Présentation de la démarche « très haut débit »

Mme le Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion publique le 16 novembre 2018 à 18h30 Salle des graviers à Saint Pierre de Bœuf.

Elle informe le conseil qu'un administré demeurant à Morzelas a refusé de signer la convention avec le SIEL pour le passage de 2 poteaux sur sa parcelle. Le SIEL espère trouver une solution afin de ne pas pénaliser les maisons qui ne seraient pas desservies suite à ce refus.

4 – Jardin pédagogique

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département pour la mise en place d'un jardin pédagogique consacré à la viticulture.

5 – Campagne d'information sur les risques industriels majeurs

Une plaquette d'information a été réalisée par la DREAL, elle sera distribuée dans toutes les boites aux lettres courant octobre.

6 – Travaux AEP Morzelas

La Communauté de Communes a validé les travaux sur la conduite d'eau de Morzelas. Ceux-ci débuteront courant octobre/novembre.

7 – Règlement Général sur la Protection des données

Le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Informations que nous ne pourrons plus donner :

- Bulletin municipal : état civil
- Liste des personnes CCAS
- Demande de personnes nées en..... pour organisation de manifestations (classes
- Et encore bien d'autres

8 – Assurances

La consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2019 sera lancée le 1^{er} octobre.